

L'AVENIR DU PUY-DE-DOME

JOURNAL QUOTIDIEN INDEPENDANT

ABONNEMENTS

Clermont.	Un an	Six mois	Trois mois
Département du Puy-de-Dôme (limité).	18 fr.	9 fr. 50	5 fr.
Tous les autres départements.	20	11	7
Adresser les abonnements à M. l'Administrateur de l'Avant, 15, rue du Port.	22	12	8

BUREAUX

15, Rue du Port, 15 - CLERMONT-FERRAND

INSERTIONS

Annonces 1 ^{re} page.	la ligne	0 60
Reclames 2 ^e page.	la ligne	0 50
Locales.	la ligne	0 30

On traite de gré à gré pour les annonces plusieurs fois répétées.

LA JOURNÉE D'HIER

Les dépêches de Chine continuent à donner des détails sur la prise de Pékin.

— A l'Exposition, un individu resté inconnu a tiré trois coups de revolver sur un contrôleur de théâtre, qui est grièvement blessé.

— A Dunkerque, les grévistes ont en vahé un vapeur anglais. Le consul a protesté.

— L'escadre de la Méditerranée qui exécutait des tirs dans le golfe de Juan, a reçu l'ordre de rentrer immédiatement au rade.

NOS DÉPÊCHES

Service téléphonique spécial

Paris, 22 Août.

LE MINISTRE DE LA GUERRE

Le ministre de la guerre a visité, cet après-midi, au palais des armées de terre et de mer, les salles du premier étage, où sont réunies les collections du Musée rétrospectif de l'armée.

M. LOUBET A RAMBOUILLET

Rambouillet, 22 août. Le Président de la République a fait, ce matin, une longue promenade. Il a fait prévenir les autorités qu'il les recevrait samedi, officiellement.

L'ESCADRE DE LA MEDITERRANÉE

Toulon, 22 août. Ce matin, à six heures, l'escadre de la Méditerranée a quitté Toulon pour effectuer, aux Salins d'Hyères, ses tirs semestriels et subir, au golfe Juan, son inspection générale. Mais le vice-amiral Fourrier a reçu, ce matin, une dépêche du ministre lui ordonnant de suspendre et de revenir en rade aussitôt après ses tirs. En conséquence, l'escadre rentrera ce soir.

M. Waldeck-Rousseau à Paramé

Paramé, 22 août. De la Patrie : En arrivant à Paramé, le Président du Conseil a eu une attitude peu gaie. Il est arrivé, en effet, au Grand-Hôtel où il n'était pas attendu. Le plus bel appartement était occupé par une Américaine. On dut prier cette dame de le céder à M. Waldeck-Rousseau ; la dame fit ses malles et M. Waldeck-Rousseau s'installa. On assure que notre Président des ministres a été accueilli assez froidement au Casino. On dit encore que M. Waldeck-Rousseau passe la plus grande partie de son temps au sein d'une famille israélite à laquelle il fit gagner un procès et dont le nom est célèbre depuis quelques années.

Les Décorations de l'Exposition

Paris, 22 août. Sous le titre *Charité bien ordonnée*, on lit dans la Presse : On a imprimé que, parmi les récompenses décernées aux exposants, la médaille d'or avait été attribuée au journal *Agriculture nouvelle*, pour cette raison que cette publication appartient à M. Dupuy, ministre de l'Agriculture. Aucun démenti n'a été opposé à cette information. Nous sommes donc obligés de tenir pour certain qu'il n'y a rien de rétrospectif dans les questions d'agriculture. M. Dupuy a préféré se décerner à lui-même cette grande récompense. M. Dupuy répondra que M. Millerand en décora bien d'autres. C'est son excuse ; nous reconnaissons qu'elle n'est pas fameuse.

La décoration du maire de Nancy Par décret rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur, M. Maringer, maire de Nancy, est nommé officier de la Légion d'honneur. Le décret paraîtra demain matin au *Journal officiel*.

M. Maringer avait été rayé des premières listes parce qu'il appartenait au parti républicain libéral.

A L'EXPOSITION

Coups de revolver. — Arrestation mouvementée. Paris, 22 août. Cet après-midi à trois heures et demie, une tentative d'assassinat a été commise en pleine Exposition, dans la salle du théâtre du 4^e étage.

Un individu de taille colossale a tiré trois coups de revolver sur un des contrôleurs du théâtre, nommé Chappolet, âgé de 45 ans, demeurant 107, rue Bourg Saint-Honoré. Le malheureux a été atteint

au côté droit de laèvre supérieure, son état est assez grave. Les personnes présentes se sont jetées sur le meurtrier et ont engagé une lutte avec lui, mais n'ont pu s'en rendre maître sans l'intervention d'un inspecteur de la sûreté, nommé Blusset, qui a eu l'oreille gauche éraflée par une balle.

Avec l'aide de deux gardiens de la paix, les nommés Bureau et Grossette, il s'est emparé du forcené qui a dû être ligoté et a été conduit au commissariat de M. Prétel. On a trouvé sur lui un livret militaire au nom de Valat. On suppose que ce doit être son nom, car il a refusé de répondre à aucune question concernant son identité et les motifs de son acte. Il a été envoyé au Dépôt.

L'Accident de l'Exposition

Paris, 22 août. L'enquête ouverte par M. Boursy, juge d'instruction, sur les causes de l'accident de la passerelle des Invalides ne sera pas close avant huit jours au moins. Le magistrat recueille en ce moment tous les témoignages intéressants qui lui parviennent de témoins oculaires de la catastrophe et qui sont nombreux. De son côté, l'expert, M. Marbeau, qui est assisté d'ingénieurs et d'un architecte, n'a pas encore terminé l'expertise à laquelle il procède en présence des entrepreneurs et des architectes de la passerelle.

On commence à avoir un peu d'espoir et à croire que les trois blessés qui sont en danger de mort à l'hôpital de la Charité pourront être sauvés. Mme Bruno a repris connaissance ce matin ; elle a prononcé quelques paroles, demandant des nouvelles de sa famille. Le jeune Reigagne a absorbé un potage ; seul, l'état de M. Guérineau, contrôleur d'omnibus, est encore excessivement grave.

M. et Mme Brault en traitement l'un à Cochin, l'autre à Necker, vont aussi bien que possible. MM. Pothier Garré et Mme Clémentine Robert, soignés à l'hôpital Saint-Louis, sont complètement hors de danger.

Il y aurait de la malveillance Le *Courrier du Soir* annonce que, suivant des bruits qui circulent aujourd'hui au Palais, le juge chargé de l'instruction recueille des indications d'une gravité particulière, tendant à démontrer que la malveillance préméditée ne fut pas étrangère à l'accident.

A propos de l'Affaire de Maima

Londres, 22 août. Un article de la *Westminster Gazette* rappelle le langage tenu dernièrement devant la Chambre des Communes par M. Brodryck au sujet de l'affaire de Maima. Ce langage était extrêmement peu bienveillant et tendait en effet à faire croire que la France s'était comportée d'une façon abominable, avait refusé d'indemniser les familles des officiers anglais tués par le lieutenant Maritz et ses Sénégalais, s'était opposée au règlement de l'affaire proposé par l'Angleterre.

L'article déclare au contraire que la conduite de la France a été de la plus grande correction. Il rappelle qu'en janvier 1894, aussitôt après la nouvelle de la rencontre de la colonne Ellis avec le lieutenant Maritz, une note officielle du quasi d'Orsay annonçait l'intention de la France d'offrir des indemnités, mais le Foreign-Office n'avait formulé de demande que le 14 juillet 1898, encore cette demande n'avait elle même pas de caractère précis.

Cette conduite du Foreign-Office a tout fait pour amener les tories des Anglais contre les Français. Ce n'est qu'en mai 1899 que M. Delcassé eut à s'occuper, pour la première fois de l'affaire de Maima.

Le blâme, dit l'article, doit donc être absolument rejeté sur le Foreign-Office qui avait oublié cette affaire dans ses cartons.

Les Grèves

A Marseille. Marseille, 22 août. Les chauffeurs, soudeurs et matelots ont regagné leurs bords ce matin. Les ouvriers des quais continuent la grève, ils ont réussi, ce matin, à entraîner avec eux un grand nombre de leurs camarades. Les quais sont calmes, tous les chantiers chôment.

Le tribunal correctionnel a prononcé ce matin les condamnations suivantes se rapportant à des faits relatifs aux grèves actuelles. J. B. Mazolla, pour voies de fait sur un ouvrier qu'il voulait empêcher de travailler, trois mois de prison. Malatesa, pour le même motif, un mois ; Marius Bella, pour entraves à la liberté du travail, vingt jours ; Nobilly, vingt-cinq jours ; et Menninchi, 10 jours pour outrages aux agents.

A Dunkerque. Dunkerque, 22 août. Les maçons, charpentiers en navires, et les terrassiers ont décidé de se mettre en grève. Tout travail est arrêté en ville. Plusieurs incidents se sont produits à bord des navires. Les grévistes ont en vahé un vapeur anglais, le consul a protesté.

Deux escadrons de cuirassiers et des gendarmes sont arrivés à Dunkerque pour assurer l'ordre. Les chaudières, les canonniers et les mécaniciens ont décidé également de se mettre en grève.

A Bordeaux. Bordeaux, 22 août. Pendant son séjour à Bordeaux, le ministre de la marine s'est occupé de la grève, il a chargé un chef de service de la marine de préparer un terrain d'entente entre les armateurs et les grévistes.

Des pourparlers ont eu lieu, à la suite desquels la grève a été terminée, les armateurs ayant accepté les propositions des grévistes. Seule, la Compagnie des Messageries maritimes n'a pas encore fait connaître sa décision.

Le Départ du colonel Marchand

Paris, 22 août. Le *Journal officiel* a annoncé, ce matin, que le lieutenant-colonel Marchand est définitivement attaché à l'état-major du corps expéditionnaire en Chine.

Le ministre de la marine ayant déclaré, il y a deux mois, que le colonel ne partirait pas tant que sa mission ne serait pas terminée, l'annonce de ce brusque départ n'a pas été sans nous surprendre, et la *Patrie* a ouvert une enquête à ce sujet.

Voici ce qu'elle a appris : Il y a quelque temps, le gouvernement, désireux d'éloigner le héros de Fachoda, lui fit offrir le commandement du 19^e régiment d'infanterie de marine qui devait être formé. Marchand accepta, mais le 19^e régiment ne fut pas constitué, ayant été remplacé par la brigade Baillet-Latour. Le gouvernement chercha alors un autre moyen d'expédier le colonel en Chine, ce moyen vint à être trouvé. Marchand est envoyé à l'état-major international du maréchal de Waldersee, ainsi que Hubert, Salva et Fouquier. Bien que la mission n'ait pas terminé la carte du voyage, on lui envoie son chef après avoir égrené les divers membres de la brigade.

Le rapport du colonel a été remis au gouvernement, mais les plans de l'expédition ne sont pas encore examinés. Un rédacteur de la *Patrie* a pu voir, ce matin, le colonel Marchand, qui relève d'une maladie assez sérieuse, occasionnée par la fatigue de son expédition. On lui a fait l'ablation d'un kyste au front. Le traitement électrique qui a été employé a fort bien réussi.

Le vaillant soldat (on comprendra sa réserve) n'a rien voulu dire au sujet de son envoi en Chine. Il a simplement annoncé qu'il quitterait Paris dans les quarante-huit heures, pour aller faire en province les visites indispensables avant son départ, et prendre quelques jours de repos complet.

D'après la *Liberté*, tous les officiers de la mission Marchand se trouvent maintenant dispersés : quatre d'entre eux font partie du corps expéditionnaire. Le lieutenant-colonel Marchand, le capitaine Fouquier, quitteront la France le 2 septembre. Le lieutenant de vaisseau Dyé, attaché à l'état-major du général Voynet, est parti le 3 août ; le commandant Germain, attaché à l'état-major de l'amiral Pothier, s'est embarqué le 12 août à bord du *Polytechnicien*. Le commandant Magin, le commandant Barathier reste donc seul à Paris où, avec l'aide de sous-officiers de la mission, il travaille au relevé topographique des régions parcourues. Mais cette œuvre considérable touche à sa fin.

La Guerre contre la Chine

La prise de Pékin. Pékin, 14 août. Les drapeaux russe et américain ont été hissés ce matin à 11 heures sur le mur oriental de Pékin. Les troupes de l'Inde ont pénétré dans la légation britannique à une heure, et les Américains à trois heures. Ils ont été accueillis avec une joie facile à comprendre par les malheureux assiégés qui ne pouvaient résister davantage, n'ayant plus que pour trois jours de vivres, et qui depuis deux jours avaient dû subir les attaques furieuses des Chinois.

Pendant le siège, 4.000 obus sont tombés sur les légations. Les pertes des assiégés ont été de 65 tués et de 160 blessés. Les Japonais ont commencé à se battre avant le jour, ils lutent encore en ce moment aux environs du mur septentrional.

Une partie des troupes chinoises défendent la cité impériale. Les pertes des japo-

mais ne sont pas connues. Les Russes ont perdu cinq tués et douze blessés. Les Anglais et les Américains de leur côté n'ont eu qu'un petit nombre de blessés.

Le plan des commandants alliés était de livrer une attaque générale demain ; dans ce but, des troupes étaient arrivées durant la nuit dans le camp qui avait été établi à cinq milles à l'ouest de la ville. Les hommes étaient exténués, ils avaient dû passer la nuit dans un champ de blé sous une pluie diluvienne. Vers 2 heures du matin, les généraux alliés furent réveillés par le bruit d'un violent combat. Les Chinois attaquaient les légations.

Les détachements internationaux se portèrent rapidement alors en avant, indépendamment les uns des autres. Les troupes françaises, anglaises et américaines suivaient la rive gauche du fleuve, les Russes et les Japonais la rive droite. Les troupes japonaises opérèrent une diversion qui fit porter le gros du combat du côté du mur septentrional, et l'artillerie attaqua violemment les Chinois. Les Anglais et les Américains rencontrèrent une faible résistance jusqu'au moment où ils entrèrent dans la ville. On s'est battu ensuite dans les rues.

Rome, 22 août. On mande de Takou, 20 août. Une dépêche de source japonaise, en date du 16 août, annonce que le combat à Pékin était fini. Les Japonais étaient entrés au palais impérial. Les ministres étrangers avec les détachements des troupes alliées se trouvaient dans la ville impériale. Les princes et les ministres chinois se sont retirés à Sei-Nan à l'ouest de Pékin. Le navire italien *Victor-Pasini* a débarqué une compagnie.

Washington, 22 août. Des dépêches de Pékin, 16 août, disent qu'à part la cité impériale, toute la ville est débarrassée des troupes chinoises. Un capitaine américain a été tué le 13. L'amiral américain annonce que dans la nuit du 19, les alliés ont dispersé un millier de boxers à huit milles au nord de Tien-Tsin, cent Chinois ont été tués, cinq Américains blessés.

Londres, 22 août. Le vice-amiral Bruce télégraphie de Takou, 20 août : Le général anglais, commandant à Pékin télégraphie à la date du 17 août que la route de navale, en raison de l'état de la bruyère et des fatigues éprouvées dans sa marche forcée, n'a pu prendre part à l'attaque de Pékin.

L'amiral Bruce ajoute : On signale un engagement à environ six milles au sud de Tien-Tsin, le 19 août.

A Pékin. — La fuite de la cour. Tien-Tsin, 20 août, via Tchoufou. On dit que quatre jours avant l'entrée des alliés à Pékin, l'impératrice, l'empereur et les ministres s'enfuyaient de cette ville, sous une escorte de trois mille hommes des troupes de Ting-Fou-Sian. Leur destination semblait être Sian-Pou, dans la Chanai. Pékin, où règne la plus grande confusion, a été divisé en plusieurs sections dans le but de maintenir l'ordre dans la ville. Les commandants internationaux ont été informés que les alliés ont réussi à mettre en liberté les missionnaires étrangers et les convertis chinois qui étaient prisonniers dans le palais impérial.

Les assiégés anglais. Londres, 22 août. Le ministre anglais à Pékin télégraphie la liste des pertes des assiégés anglais : Il y a eu six tués, à savoir : un capitaine, deux soldats et trois civils ; vingt-deux blessés, dont vingt-un soldats d'infanterie de marine et le correspondant du *Times*.

Les blessés et le reste de la légation anglaise vont bien.

Une menace de l'Amérique. Paris, 22 août. De la Presse : Notre correspondant à Londres nous télégraphie : « On câble de Washington au *Globe* : « L'Amérique menace de se retirer du « concert des puissances si la Russie « continue sa guerre de conquêtes en « Mandchourie. »

Le général Waldersee. Rome, 22 août. Le colonel russe prince Engaltichoff est arrivé ; il partira à 2 h. 30 pour Naples avec le feld-marchal de Waldersee.

Rome, 22 août. Le Roi a reçu le maréchal de Waldersee et l'a retenu à déjeuner, ainsi que les trois officiers qui l'accompagnent. Avant de rendre visite au Roi, il était allé au Panthéon déposer une couronne sur le tombeau du roi Humbert. Le maréchal partira à 2 h. 30 pour Naples, où il s'embarquera à 9 heures du soir.

Naples, 22 août. Le maréchal de Waldersee est arrivé ce soir ; il a été reçu par les autorités militaires. Il s'embarquera à 11 heures du soir.

M. Conger. Washington, 22 août. Le département de la guerre a demandé au général Chaffee, un rapport sur les opérations et sur la situation. On croit ici que le gouvernement américain tient à être exactement renseigné dans la crainte que les privations auxquelles a été soumis M. Conger n'aient eu de l'influence sur son jugement sur l'attitude du gouvernement chinois.

Dans les provinces. Berlin, 22 août. Le second amiral de l'escadre des croiseurs télégraphie de Takou, 19 août : « Les fortes pluies ont arrêté la marche du capitaine Pohl dans l'est, il n'a pu avancer au-delà de Matao, le 16 août. »

D'après des nouvelles de Tien-Tsin qui ont besoin d'être confirmées, le capitaine Pohl serait arrivé à Pékin le 17 au soir.

« Le major général Hoepfner a fait savoir qu'il enverrait le 17 août, le premier bataillon en avant avec quelques cavaliers, qu'il les suivrait le 18 avec le deuxième bataillon. »

« Yang Tsoun est encore considéré comme menacé par les troupes chinoises sur le canal impérial. »

Départ de troupes. Marseille, 22 août. Le *Britannia* a quitté Marseille pour la Goulette, où il embarquera le quatrième bataillon de zouaves, fort de 1.400 hommes pour Takou. L'*Uruguay* est parti ce soir, avec une section d'aéroliers, ainsi qu'un parc et un officier supérieur, 10 officiers, 22 sous-officiers et 378 hommes de matériel de équipages et 3.200 tonnes de matériel de guerre. Une foule considérable assistait au départ des troupes. Les soldats ont été acclamés.

Ce matin, le croiseur italien *Washington* a dû partir pour Gènes, n'ayant pu débarquer 260 sacs de café à destination de Marseille.

LA GUERRE

Anglo-Transvaalienne

LA RÉSISTANCE DES BOERS. Prétoria, 21 août. Les forces combinées de de Wet et de Delarey se dirigent vers l'est dans l'intention de gagner la brousse. On estime que la totalité des Boers, y compris la colonne du général Botha, ont l'intention de s'y concentrer également. Ils évacueraient Machadodorp et Lydenburg sans offrir une grande résistance. Bien que le sol de la brousse soit en général très malsain l'été, quelques districts, grâce à leur altitude, sont néanmoins très sains.

Le Cap, 22 août. Jean Hamilton a traversé le fleuve Krokodie à la suite d'un convoi qu'il croit être celui de de Wet. Dans un combat l'arrière-garde de de Wet, les troupes de Paget et de Baden-Powell, ont subi de graves pertes peu importantes. Carrington, qui va ravitailler Mafiken, a eu un engagement près de Otsoekop avec le commando de Lichtenkop.

Tweeflar, 20 août. Les généraux Louis Botha, Meyer, Shatg-Burgher, Fourie, de Ribas-Smits sont en ce moment à Machadodorp, avec environ 8.000 Boers et la totalité de l'artillerie boër, y compris les gros canons.

Londres, 22 août. De l'*Evening-Standard* : « Durban, 21 août. « Suivant des informations de source boër, reçues par Delagoa-Bay, les Boers capturèrent deux wagons chargés de vivres et vingt-neuf fourgons, entre Kleksdorp et Potchefstroom, ainsi que 500 prisonniers entre Prétoria et Rustenburg. Ils ont récupéré Bloemhoff. »

Les pertes des Anglais. Londres, 22 août. Le total des pertes anglaises dans le Sud de l'Afrique, pour la semaine, est de 168 tués, dont 12 officiers. Le total des morts de maladie est de 120.

Le complot contre lord Roberts. Prétoria, 21 août. Hans Cordua, accusé de complot, a été déclaré coupable sur tous les points. Le prononcé de la sentence a été différé jusqu'à ce que lord Roberts ait confirmé le verdict des juges militaires.

LES JOURNAUX DE CE MATIN. (Par Téléphone) 22 août, 2 h. 20 matin. De Desmonth dans le « *Gaulois* » : « Dans nos ports commerciaux, les na-

vires demeurent mélancoliquement à quai se dandinant sur leurs ancres, impuissants à prendre la mer, faute de personnel, et, à Paris, un grand nombre de nos navires restent dans les docks, ne pouvant sortir faute de cochers qui les conduisent.

« Le Métropolitain inhabité à se diriger dans les sous-sols de Paris s'arrête de temps à autre, entre deux gares, timidement, comme un débutant qui oublie son rôle, se désolant, les tramways effarés s'emballent, se désolant. Il est certain que le destin semble vouloir nous priver de nos moyens de communication à l'heure précise où il nous sont le plus nécessaires. »

« En effet, la grève des chauffeurs éclate au moment où nous nous disposons à envoyer des troupes en Chine ; la grève des cochers, tandis que l'exposition est dans son plein. »

« Les gens soupçonneux recherchent le lien mystérieux de ces deux manifestations patriotiques et croient de suite à l'intervention occulte d'une puissance rivale, sinon ennemie. »

« Je ne suis pas de ceux-là. A l'heure actuelle, nous n'offrons à aucun pays étranger un sentiment d'anxiété ; notre situation industrielle et commerciale ne peut pas donner de l'ombrage aux nations voisines, d'ailleurs si elles avaient quelque velléité d'appréhender la concurrence que nous pourrions leur faire, nos bons ouvriers, en collaboration avec nos pouvoirs publics, se chargent de les rassurer. »

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Fêtes à souhaiter : saint Barthelemy, saint Ouen, sainte Anne, sainte Frotoues.

— Lever du soleil, 5 h. 05 ; coucher, 7 h. 00.

— Lever de la lune, 8 h. 22 mat ; coucher, 5 h. 50 soir.

— Ce matin, à trois heures, le thermomètre marquait 15 degrés au-dessus de zéro.

— A 3 heures, à la préfecture, séance du Conseil général.

— De 5 à 6 h. 1/2, concert militaire au Jardin Lecq.

— De 8 h. à 10 h. du soir, au Jardin Lecq concert par la Société Lyrique.

Félicitations au Corps Expéditionnaire DE CHINE

Sur la proposition de M. Porte, le sympathique conseiller général du canton de Saint-Germain-Lembron, le Conseil général, dans sa séance d'hier, a voté l'adresse suivante : « Le Conseil général du Puy-de-Dôme adresse aux troupes de terre et de mer « en partance pour la Chine ou qui déjà « se sont signalées par leur valeur sur « cette terre lointaine, l'expression de sa « vive sympathie et des vœux qu'il forme « pour leur succès et le triomphe des ar- « mées de la France dans leur lutte pour « la civilisation sur la barbarie. » Cette adresse a été votée à l'unanimité.

L'Election de Riom et du Puy

Paris, 22 août. L'*Officiel* publiera demain matin les décrets convoquant, pour le dimanche 16 septembre, les électeurs de la première circonscription de Riom et de la première circonscription du Puy, à l'effet d'élire deux députés en remplacement de M. Girard, décédé, et de M. Charles Dupuy, élu sénateur.

On nous écrit du Puy qu'il serait question de la candidature de M. Hippolyte Schaffner, grand industriel, qui est originaire de la Haute-Loire. M. Schaffner, qui possède une grande fortune, est le propriétaire du Pepto-fer Faillat.

Le Cas de M. Syveton

Paris, 22 août. Le *Courrier du Soir* affirme que M. Leygues a décidé de déferer M. Syveton au Conseil supérieur de l'instruction publique.

Cette nouvelle mesure de rigueur contre le jeune et sympathique trésorier de la *Patrie Française* serait motivée par le dernier article de M. Syveton, paru dans le *Gaulois* et qui se terminait par ces lignes : « Je n'aurais rien répondu à un avis ministériel, daté du 2 août, m'informant que j'étais nommé professeur d'histoire au lycée de Saint-Etienne. Mais hier matin, plusieurs journaux dreyfusistes ont publié une information attribuant cette fois le poste de professeur à un autre identique et la confirmation que m'en a donnée le soir même un second avis du ministère prouvant qu'il y avait là un communiqué officiel. Ainsi M. Leygues tient à faire connaître un fait — pourquoi, mon Dieu ! pourquoi ? — cette nomination d'un simple professeur de lycée.

30 11119

Et alors, j'ai bien été obligé de répéter que ni je n'ai sollicité ni je n'accepte cette mesure, une invincible répulsion pour le régime actuel m'empêcherait de recevoir les ordres d'un membre du cabinet Waldeck-Larivière.

NOUVELLES MILITAIRES

(Par dépêche). — M. Salebert, médecin-major de 2^e classe au 13^e escadron du train des équipages, est inscrit au tableau supplémentaire d'avancement, pour le grade de médecin-major de 1^{re} classe.

Mutation. — M. Bard, capitaine breveté au 105^e régiment d'infanterie, est mis en activité hors cadres, pour être affecté au service d'état-major et désigné pour servir, en qualité d'officier d'ordonnance, auprès de M. le général commandant la 2^e division d'infanterie (13^e corps), en remplacement de M. le Capitaine de la Chevrière de la Grandville, qui a reçu une autre affectation.

Les grèves dans la Loire

Saint-Etienne, 22 août.

Les directeurs des Mines de Roche-la-Molière et de Firminy ont adressé, ce soir, une lettre au secrétaire de la Fédération des mineurs du bassin de la Loire, pour fixer une entrevue pour vendredi, à cinq heures du soir, avec une déléguée des mineurs.

On craint qu'une entente ne résulte et que la grève générale sera évitée.

Les troubles de Rive-de-Gier

Saint-Etienne, 22 août.

Le maire de Grand-Croix a demandé par dépêche des renforts de gendarmes pour prévenir tout désordre de la population, qui est très surexcitée contre les ouvriers italiens, auteurs de la bagarre de dimanche.

M. Moyné, secrétaire-général, a ouvert une enquête sur les lieux; il a demandé à la Compagnie des houillères de Rive-de-Gier d'employer exclusivement des ouvriers français. Trente Italiens ont été révoqués ce matin. On croit que d'autres Compagnies prendront des mesures analogues. On espère arriver ainsi à une solution et à calmer promptement l'agitation.

Rive-de-Gier, 22 août.

M. Moyné, secrétaire général de la préfecture, vient hier à Grand-Croix, est retourné à Saint-Etienne.

La nuit et la matinée ont été calmes à part une légère bousculade entre deux ouvriers français et plusieurs Italiens, bon nombre de ces derniers ont déjà quitté le pays.

Les nouvelles de la santé de Chavannat, l'une des victimes de l'agression de dimanche, étaient mauvaises ce matin.

Une explosion de gaz à Lyon

Lyon, 22 août.

Ce matin, à huit heures, une violente explosion de gaz a jeté l'émoi dans le populaire quartier de la Guillotière. L'explosion s'était produite au 276 de l'avenue de Saxe, dans une maison de cinq étages. Une partie de la façade a été projetée dans l'avenue. Les pompiers, accourus aussitôt, ont procédé au sauvetage des locataires, dont deux ont été assez grièvement blessés; ils ont été soignés dans une pharmacie voisine. On n'a pu encore évaluer les dégâts.

Conseil général du Puy-de-Dôme

Séance du mercredi 22 août

Présidence de M. BARRIÈRE

Toujours le même manque d'exactitude chez nos conseillers généraux. La séance annoncée pour 2 heures n'a pu commencer qu'à 3 heures.

M. Barrière préside.

M. Chapet, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adoptée sans observations.

M. Côté-Blatin demande à ses collègues de la commission spéciale du réseau des tramways, dont il est le président, de rester après la séance pour se réunir et prendre connaissance d'une proposition.

M. Lecoq demande si cette commission devra s'en tenir simplement à l'étude de la proposition présentée par M. Claret, ou si d'autres propositions pourront être aussi examinées.

M. Côté répond que la commission sera souveraine et qu'il lui appartient de décider elle-même ce qu'elle voudra faire à ce sujet.

M. Lecoq remercie M. Côté et ajoute qu'il aura à déposer, demain ou après-demain, plusieurs délibérations de conseils municipaux de son canton, sur le réseau départemental de tramways à vapeur.

M. Corré, au nom de la troisième commission, demande au Conseil de désigner quatre de ses membres pour faire partie, avec quatre de leurs collègues de l'Allier, d'une commission interdépartementale, chargée d'étudier le prolongement de la ligne Gerzat-Maringues jusqu'à Vichy.

Sont désignés : MM. Colombier, Corré, Bonney et Thave.

M. le président dépose sur le bureau, pour être renvoyées à l'examen des commissions compétentes, les communications suivantes :

Demande d'adhésion et de subvention de la « Ligue Maritime Française ».

Demande en faveur de la réalisation du projet colonial et d'exportation Fauré.

Demande de subvention de l'Institut Antituberculeux de Lyon et du Sud-Ret.

Rapport de la 4^e commission d'initiative parlementaire, relatif à la fixation du renouvellement triennal des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement.

Demande de souscription de l'Union coloniale française pour élever un monument à Jules Ferry au Tonkin.

Demande d'avis favorable à la jonction des deux mers.

Vœux émis par le Congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privées.

Délibération du conseil municipal de Talende demandant la création d'un réseau départemental de voies ferrées sur routes.

Demande de subvention fournie par l'Union des Syndicats ouvriers du Puy-de-Dôme pour lui permettre d'envoyer au Congrès fédéral des Bourses du travail, une députation de deux membres.

Demande de souscription et d'adhésion au Congrès universel de la paix.

Demande de subvention de la Société française de secours aux blessés militaires en faveur de ses ambulances de Chine.

Demande de secours de Mlle Levadoux.

Demande de subvention en faveur de la Société centrale de sauvetage des naufragés.

Demande de subvention de la Revue politique et parlementaire.

Demande de subvention pour l'érection d'une statue à Auguste Comte.

Demande de création d'une route reliant Châtellugny et Loubeyrat.

Demande de subvention de la Société générale pour le patronage des libérés.

Demande de subvention du Congrès national des travaux publics français.

Demande de souscription à l'histoire populaire de Toulouse.

Demande de création d'un chemin de fer d'intérêt local reliant Royat à la Moutze.

Demande de souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire des Alsaciens-Lorrains morts en 1870.

Demande de vœu en faveur de la création d'une assurance générale et obligatoire contre la mortalité du bétail.

Reclamations de M. le docteur Maden en faveur des malades, à l'hôpital thermal du Mont-Dore.

Vœux émis par les membres de la commission interdépartementale de pêche.

Demande de la Société française de Température, favorable à un projet de loi tendant à diminuer le nombre de cabarets.

Reclamation de la commune d'Aix-la-Fayette, relative à la répartition des journées de prestation dans cette commune.

Projet d'adduction des eaux du lac Léman à Paris.

Projet définitif du grand canal de l'Océan à la Méditerranée.

Demande de subvention formée par la Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative.

Rapport de M. Auguste Mahaut sur le projet de transports (trains et canaux du centre).

Demande de subvention formée par l'Association générale d'Alsace-Lorraine.

Demande de subvention formée par l'Association des Alsaciens-Lorrains demeurés Français.

Demande de souscription d'un lieutenant J. Campana pour son ouvrage *Marengo*.

Projet d'aménagement du Rhône. Extrait du bulletin de la Chambre de commerce d'Argentan.

Pétition d'habitant du chef-lieu de la commune de Ronchères protestant contre le transfert demandé par la session de Tourzel du chef-lieu dans cette section.

Brochure de M. le docteur Paul Girard, professeur à l'Université de Clermont, lauréat de l'Institut sur les invasions paléolithiques dans l'Europe Occidentale et les origines de l'art en France.

Brochure de M. Auguste Mahaut, agent de la Société Générale de navigation sur les canaux du Centre, sur la Loire et le canal latéral à la Loire.

Lettre de M. Lonchambon, directeur de la Compagnie « Ceyssat Limited » relative au chemin de fer de Royat à la Moutze avec embranchement sur le sommet du Puy-de-Dôme.

Sur la proposition de M. le président, M. Côté-Blatin, membre sortant, est nommé à l'unanimité, membre du conseil d'administration de la caisse d'assurances des planteurs de tabac.

Vœux

La halte des Richards. — M. Boutarel au nom de MM. Laville et Mazuel émet le vœu :

Que tous les voyageurs soient admis à la halte des Richards, même ceux qui auront des colis qui, ne pouvant être placés dans le compartiment des voyageurs, devront être mis dans le fourgon des bagages.

Renvoyé à l'administration.

La ligne de Saint-Eloy à Panniat. — M. le docteur Mazuel, fait remarquer qu'une partie de la ligne de chemin de fer de Saint-Eloy à Panniat est bien sur le point d'être livrée à la circulation, mais que tant que les deux extrémités de cette voie ne seront pas reliées au réseau général, elle ne rendra pas les services, qu'on est en droit d'en attendre, dans l'intérêt des populations qu'elle doit desservir; il émet le vœu :

Que de nouveaux lots soient mis au plus tôt en adjudication; qu'au plus tôt la lacune entre Saint-Gervais et Panniat soit comblée.

M. Laville. — Je suis heureux de pouvoir rassurer M. Mazuel; dès 1878, le ministre des travaux publics m'avait donné l'assurance que la 2^e section du chemin de fer de Saint-Gervais à Panniat serait inscrite au programme du budget qui a été déposé en 1899 et la promesse a été réalisée.

Cette 2^e section est votée par le Parlement. J'ai insisté pour que le pont sur la Sioule soit adjugé le plus tôt possible, ce travail considérable exigerait un assez long temps qui permettrait d'ouvrir les portions du chemin de fer situées en amont et en aval du pont. Avec cette méthode de travail, la construction du pont ne retarderait pas l'ouverture de la ligne totale.

M. Mazuel. — Eh bien je demande que ces travaux soient exécutés le plus tôt possible.

Le vœu de M. Mazuel est renvoyé à l'administration.

Le bureau de facteur receveur de Saint-Georges. — M. le docteur Mazuel expose que le bureau de facteur-receveur de Saint-Georges-de-Mons ne peut avoir en caisse plus de 300 francs, y compris les timbres-poste, et qu'on ne peut souvent pas s'y faire payer des mandats poste. Le facteur-receveur ne peut pas faire lui-même toutes les opérations de la Caisse d'épargne, ce qui entraîne des lenteurs.

En conséquence, il émet le vœu :

Que le bureau de facteur-receveur de Saint-Georges soit transformé en bureau de poste complet, c'est-à-dire en recette ordinaire. Cette transformation ne devant entraîner pour le budget qu'un surcroît de dépenses peu considérables.

M. Laville. — Il résulte des démarches que j'ai faites au ministère des postes, que le bureau complet de Saint-Georges-de-Mons ne pouvait pas être créé en ce moment, mais j'ai la pleine conviction que cette création

coïncidera avec l'ouverture de la deuxième section du chemin de fer.

Pisciculture. — En son nom, et au nom de MM. Seguin et Vernet, M. Marignier dépose le vœu suivant :

Attendu que la perche est un poisson sédentaire qui vit très bien dans l'Allier, tandis que la truite, poisson migrateur par excellence de cette rivière et, que les alevins qu'on y met sont perdus. Emet le vœu qu'à l'avenir il soit prévu 20,000 alevins de perches à répartir entre les vingt cantonnements existants.

Le traitement des agents-voyers. — M. Boutarel rappelle le vœu émis hier en faveur des cantonniers, vœu auquel il s'associe. Il fait ressortir la situation des agents voyers, et, au nom de 18 de ses collègues, dépose le vœu :

Que le traitement des agents-voyers soit élevé et que l'administration soumette à l'assentiment du conseil municipal, la prochaine session, un projet dans ce sens.

Renvoyé à l'administration.

Les étalons. — M. Thave, en son nom et au nom de MM. Marignier et Béchon, donne lecture du vœu suivant :

M. le directeur des Haras constate que le nombre des reproducteurs de l'espèce chevaline est trop élevé dans certaines stations du Puy-de-Dôme et il se dispose, en diminuant le nombre dans les dépôts de Clermont et d'Herment.

Il est certain que les propriétaires hésitent à conduire leurs juments à des distances souvent très éloignées.

Mais en augmentant le nombre des dépôts, en multipliant les étalons de gros trait on mettrait fin à une situation qui est réellement fâcheuse.

Aussi le conseiller général soussigné, existant dans l'arrondissement de Thiers, émet le vœu qu'il en soit créé une dans le canton de Châtelain. L'importante commune de Puy-Guillemet semble toute désignée, car elle est la plus centrale et desservirait non seulement l'arrondissement de Thiers, mais également un grand nombre de communes de l'arrondissement de Riom.

M. Lecoq s'associe au vœu de M. Thave. L'honorable conseiller général de Menat rappelle le vœu émis par lui, en son nom et au nom de MM. Bataille, Florand, Mangere, Petit et Pouyet, à la séance du 25 avril dernier, et qui était ainsi conçu :

Nous avons l'honneur d'émettre le vœu que l'administration des Haras veuille bien tenir compte de nos vœux en ce qui concerne l'envoi de juments dans les stations d'étalons du Puy-de-Dôme des reproducteurs plus étoffés, car nous sommes anglo-normands ou nord-anglais, de préférence aux arabes ou andalouzes qui, actuellement, les composent presque exclusivement.

M. Lecoq développe toutes les raisons qui militent en faveur de ce vœu et s'étonne de n'avoir trouvé, dans le rapport de M. le Préfet, aucune réponse à ce sujet. Il le renouvelle à nouveau.

Le vœu de M. Thave et le vœu de M. Lecoq sont renvoyés à l'administration.

Les filets fixes. — M. Marignier dépose un vœu signé de MM. Vernet, Seguin et Thave, tendant à ce que, conformément à la décision prise par la commission interdépartementale de pêche, réunie à Poitiers le 21 juin 1900, les filets fixes de la Loire soient rigides et dotés de plomb supprimés. Ces filets ayant pour but d'empêcher la montée du saumon et de l'alose, au profit des rivières de la Loire « Ce qui est, ajoute M. Marignier, un déni de justice. »

Ce vœu est renvoyé à l'administration.

Les dépôts de papier timbré. — M. Mangere renouvelle le vœu qu'un dépôt de feuilles de papier timbré soit fait dans les bureaux de tabac des communes rurales.

Ce vœu est renvoyé à l'administration.

Le chemin de fer de Montluçon à Gouttières. — M. Mangere dépose en ces termes, des délibérations des Conseils municipaux de son canton relatives à la ligne de Montluçon à Gouttières :

J'ai l'honneur de déposer sur votre bureau les délibérations de tous les conseils municipaux du canton de Pionnat et de quelques autres communes de la région, relatives à un projet de chemin de fer reliant Montluçon à Gouttières et passant par Nérès et Pionnat.

Ce projet a été à la dernière séance l'objet d'un vœu de la part de M. Bataille auquel je n'ai pu que m'associer parce que le conseiller général de Saint-Gervais n'a pas voulu m'en laisser la primeur.

Je constate la sollicitude désintéressée et persistante de notre collègue de Saint-Gervais pour le canton de Pionnat dont je suis le représentant ici. Mais, dans ce cas l'intérêt n'aurait mauvaise grâce de ne pas l'en remercier.

Ces délibérations sont renvoyées aux commissions.

Le réseau des tramways. — M. Mangere dépose en outre des délibérations des Conseils municipaux de son canton, demandant l'établissement d'un réseau départemental de tramways.

Ces délibérations sont identiques à celles prises par les Conseils du canton de Combronde, dont M. de Chabrol a donné lecture à la précédente séance. Nous en avons publié le texte.

La ligne de Saint-Eloy à Panniat. — M. Bataille appelle, en ces termes, l'attention du Conseil général sur la ligne de Saint-Eloy à Panniat :

Messieurs, je veux appeler votre attention sur notre ligne en construction, de Saint-Eloy à Panniat, qui devrait être ouverte jusqu'à Saint-Gervais, à la fin de 1900.

M. l'ingénieur en chef, dans son rapport, nous dit simplement que les travaux de terrassement qui devraient être terminés depuis longtemps, ne sont pas encore livrés et que la ligne sera ouverte en 1902.

Ces constatations sans commentaires ne sont pas de nature à contenter les populations intéressées qui, de tous côtés, m'ont envoyé des pétitions demandant livraison de la ligne pour juin 1901.

C'est au nom de ces populations que je demande à qui incombe la responsabilité de ce retard, à qui est imputable à toute notre région et qui nécessite un surcroît de dépenses.

Vous avez vu avec quelle exactitude a été achevée la ligne du Mont-Dore, par un agent de notre service d'ingénieur.

A Saint-Gervais, l'administration du service a été confiée à un ingénieur ordinaire de la Haute-Vienne.

En raison de cet éloignement, ses déplacements sont très coûteux, et le service ne peut qu'en souffrir.

Il nous est, de plus, impossible à nous qui représentons les intérêts départementaux, d'avoir le moindre renseignement sur l'exécution des travaux.

Je n'insiste pas, mais je crois qu'il est de notre devoir de demander que la construction de nos chemins de fer soit confiée à un ingénieur ordinaire, appartenant au service du Puy-de-Dôme.

Outre la considération d'économie considérable, c'est pour nos ingénieurs une question d'amour-propre; et notre contrôle serait plus facile, à nous qui devons veiller aux intérêts départementaux.

Je termine en émettant le vœu que la Compagnie d'Orléans soit invitée par M. le ministre des travaux publics à hâter ces travaux et à commencer sans retard la construction des gares afin que la ligne soit livrée à la circulation en juin 1901, ce qui est très possible.

Au vu ci-dessus étaient jointes des délibérations des communes de : Talhet, Saint-Maigneur, Gouttières, Biollot, Saurat, Bessière, Saint-Christine, Châteauneuf et une pétition du comité des villes d'eau du département.

MM. Marignier et Lecoq font ressortir tout l'intérêt qu'il y aurait de confier ce service à l'ingénieur du département du Puy-de-Dôme.

Ces observations sont renvoyées à l'administration.

Félicitations au corps expéditionnaire de Chine. — M. Porte dépose un vœu dont nous parlons plus haut et qui est adopté à l'unanimité.

L'Institut rabique de Lyon. — Le docteur Bataille fait ressortir tout l'avantage, pour le département du Puy-de-Dôme, de la création de l'Institut rabique de Lyon, qui fonctionne aussi bien que celui de Paris, et propose au Conseil de voter une subvention dont le chiffre pourra être discuté au milieu de la commission compétente.

Renvoyé à la première commission.

Départ de trains. — Au nom de MM. Gautier et Sauvat, M. Bony-Cisternes dépose un vœu tendant à l'établissement d'un train partant d'Issoire à 4 h. 30 du soir, en remplacement de celui qui part de cette ville, à 3 h. 57, et que le changement demandé soit mis en vigueur à partir du prochain service d'hiver.

Renvoyé à l'administration.

Bulle aux lettres. — Le courrier de Billom à Vertaizon. — M. Vernet renouvelle un vœu tendant qu'une boîte aux lettres soit installée aux gares d'Espirat et de Vassal. Ces communes étant disposées à supporter les frais d'installation.

Il demande en outre que le courrier-convoyeur qui fait le service de Billom à Vertaizon reçoive la correspondance du passage des trains.

Il insiste pour obtenir une réponse de l'administration qui n'a pas répondu à ce même vœu précédemment émis.

Renvoyé à l'administration.

Les rapports des Commissions

PREMIÈRE COMMISSION. — M. Bataille, rapporteur :

La Cour des comptes a rejeté une dépense de 159 francs mandatée en 1896 sur les crédits ouverts au budget départemental au titre d'entretien du mobilier de la préfecture. Il s'agit d'objets emportés par la préfecture. La première commission propose d'autoriser M. le préfet à payer cette dépense sur la réserve des frais de bureau. — Adopté.

TROISIÈME COMMISSION. — M. Marignier, rapporteur :

Ligne de Gerzat à Maringues. — Train supplémentaire. — Le rapporteur rappelle le vœu émis par M. Bonney et tendant à obtenir qu'un train correspondant à celui n° 4.689 du P.-L.-M. soit établi sur la ligne de Gerzat à Maringues, vers 7 h. 42 du soir, les jours de foires et de marchés de Maringues.

La Société des Batignolles est disposée à établir ce train, mais pour les jours de foire seulement.

La troisième commission est d'avis qu'il y a lieu de prioriser la Compagnie des Batignolles de mettre au plus tôt en service le train supplémentaire qu'elle prévoit nécessaire pour les jours de foire de Maringues, tout en se réservant de lui demander à nouveau un train supplémentaire pour les jours de marché si la nécessité s'en faisait sentir.

CINQUIÈME COMMISSION. — M. de Chabrol, rapporteur :

Les enfants assistés. — M. de Chabrol rappelle d'abord que, l'année dernière, le Conseil général avait décidé que l'exposé de la situation et les comptes du service des enfants assistés seraient présentés d'une façon déterminée afin de faciliter le contrôle. Il passe ensuite en revue les statistiques qui lui ont été présentées et fait ressortir le chiffre des admissions au secours temporaire qui dépasse les prévisions. « C'est là », dit-il, « comme j'avais l'honneur de vous le dire l'an dernier, le point sur lequel il faut veiller très spécialement pour n'être pas débordé ».

Il constate ensuite que, pendant l'année 1899, 167 enfants légitimes et 209 enfants naturels ont été admis au secours temporaire, et il ajoute :

Je suis tout à fait partisan des secours donnés temporairement aux enfants des familles nombreuses et indigentes; mais prenons garde à la tendance qui cherche à se débarrasser sur l'Etat des aïeux et des responsabilités de la famille. Les idées socialistes y portent de nos jours, mais il ne faudrait pas croire qu'elles aient inauguré le courant. Saint-Vincent de Paul ayant fondé l'Asile des Enfants trouvés, le roi Louis XIII, dans un élan de compassion, déclara, en 1670, que ces enfants seraient adoptés par la cassette royale; l'année suivante, le nombre des abandonnés fut triplé et il fallut renoncer à l'adoption royale.

Puis M. de Chabrol reprend sa statistique. Le nombre des enfants qui ont bénéficié de l'assistance départementale et des secours temporaires a été de :

2.587 en 1899
2.540 en 1898
2.564 en 1897

En ce qui concerne les enfants secourus temporairement c'est l'arrondissement de Clermont qui en compte le plus, 326, et celui de Thiers le moins, 187.

En ce qui concerne les dépenses des enfants assistés, M. de Chabrol constate qu'il y a eu diminution; mais il y a augmentation pour les secours temporaires.

Les dépenses totales étaient, en 1898, de 280.338 fr.; en 1899, de 291.425 fr. La dépense moyenne pour chaque enfant assisté a été de 146 fr. 83; pour chaque enfant secouru de 76 fr. 27; la France a été, en 1898, de 163 fr. par enfant assisté, et de 80 fr. par enfant secouru.

Dans la seconde partie de son rapport, M. de Chabrol examine le côté moral de l'assistance :

Le compte moral du service des Enfants assistés suggère des remarques importantes. Si la fréquentation scolaire et l'obtention des certificats d'études primaires laissent peu à désirer, par contre les tentatives pour élever les pupilles à un niveau supérieur d'instruction paraissent avoir échoué sur toute la ligne. L'école préparatoire de Cunhat a dû être licenciée en 1899, faute de sujets se destinant à l'enseignement primaire. Trois pupilles que le département entretenait pendant assez considérablement ne se sont pas présentés aux examens et sont revenus à des ambitions plus humbles. C'est donc en pure perte qu'on les a maintenus à cette école.

Un pupille, boursier aux frais du département à l'enseignement primaire, de Versailles, n'a pas continué ses études et s'est engagé; de deux autres, sortis de la Mollère, l'un s'est engagé pour quatre ans et l'autre s'est placé comme domestique.

M. l'inspecteur constate que presque aucun de nos pupilles, garçon ou fille, n'a suivi la voie dans laquelle on espérait le faire entrer après l'obtention de son certificat scolaire; seuls, deux boursiers de l'école normale de Clermont font exception; mais combien leur carrière sera difficile, lorsqu'ils auront une instruction dispensable pour le département. Ils entreront sans ressources dans l'enseignement. Et le rapport conclut sagement qu'à moins d'aptitudes exceptionnelles constatées chez un sujet, il importe de renoncer à diriger vers des écoles spéciales les hôpitaux ou les médiocres. C'est d'ailleurs cette conclusion que formulait le conseil supérieur de l'assistance publique dans un document important que j'avais l'honneur de vous citer l'an dernier. Et vous pouvez par là apprécier l'utilité de nos tableaux des professions des pupilles, rédigés conformément à ma demande de l'an passé. Vous y verrez que sur 460 pupilles de 13 à 21 ans, 11 seulement sont destinés aux professions libérales ou aux emplois publics; 378 sont domestiques ruraux; 49 sont ouvriers ruraux ou urbains.

Sur les 43 sortis cette année du service, il y a 4 employés ou instituteurs.

J'ai dit que l'assurance des pupilles avait occasionné, cette année, une augmentation de 518 francs, soit 518 fr. en 1898 et 1.475 en 1899. Il résultait du rapport de M. l'inspecteur que, lorsque l'assurance sera en plein fonctionnement, elle devrait entraîner, pour le département, une dépense annuelle, de ce chef, de 24 ou 25.000 fr. J'estime que cette prévision est exagérée; elle ne se réalise que dans l'hypothèse où la totalité des pupilles participerait à l'assurance, ce qui n'est pas le cas. Il y aura toujours un certain nombre de pupilles qui, soit par retard des parents — puisque maintenant beaucoup d'enfants reconnus sont assistés — soit par décès, soit même par déchéance, ne bénéficieront pas de la prime totale; il faut se rappeler, en effet, qu'elle ne constitue pas un droit pour le pupille, mais une récompense donnée à son économie et à sa moralité.

Les sommes qui, pour ces divers motifs ne seront pas remises aux pupilles, constitueront à la caisse une sorte de dotation dont les intérêts, peu à peu, soulageront le département dans le service des primes; l'arriéré, cette année, est de 4.601 fr. 87.

Il faut, si c'est possible, conserver cette institution des assurances pupillaires; elle est un stimulant très actif pour maintenir nos pupilles dans le droit chemin de la vie. Si, pour des raisons d'économie, nous étions obligés de renoncer à cette œuvre excellente, je recommanderais qu'on étudiat la combinaison présentée cette année au Congrès international d'assistance par M. Hamel, inspecteur des enfants assistés dans le département de la Manche, et M. Marty, inspecteur dans l'Indre. Dans ce système, le concours de l'Etat, de membres honoraires et des pupilles eux-mêmes finit par alléger sensiblement la charge imposée au département.

Tout au moins faut-il s'efforcer de conserver la dot pupillaire à nos jeunes filles; elle constitue un élément précieux de leur moralité en favorisant leur mariage. Cette année, douze de ces enfants se sont mariés avantageusement. Il vaut mieux encore faire un sacrifice pour les bien établir que les voir revenir, désolés et dépravés, à l'hospice où elles mettront au monde un enfant qui restera à notre charge; c'est trop souvent le cas dans les départements, voisins du nôtre, où aucun sacrifice n'est fait pour doter les jeunes filles assistées.

Le total de l'épargne pupillaire, qu'il ne faut pas confondre avec l'assurance, s'élève, en 1899, à 143.360 fr. avec une augmentation de 33.600 fr. sur l'an passé. — Situation bon.

Les dépenses totales du service des Enfants assistés se sont élevées, en 1899, à 291,425 francs 71.

La subvention de l'Etat a été de 51,425 francs 75.

Le contingent des communes, 92,313 fr. La part à la charge du département s'est élevée à 179,010 fr. 85.

Comme le crédit total porté au budget départemental s'élève à 300,000 fr., il résulte qu'il reste actuellement un bon de 8,574 francs 89.

M. le préfet nous demande de porter au budget de 1901 un crédit de 295,000 fr. pour ce service; c'est le même chiffre que celui porté au budget actuel de 1900; la part contributive du département sera d'environ 181,000 fr.

M. le préfet nous demande encore :

« De décider que les contingents à recouvrer sur les communes, continueront à être établis sur les bases fixées pour les années précédentes; »

« D'inscrire un budget supplémentaire de 1900 une somme de 108 fr. 60, pour divers mémoires justifiés. »

M. le préfet dit qu'en signalant la moitié de M. l'inspecteur au ministère, il a indiqué que le service allait être très réduit dans le département du Puy-de-Dôme et qu'il y aurait à en tenir compte désormais.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

La 5^e commission a donné un avis favorable :

1^o A un vœu du conseil d'arrondissement de Thiers tendant à ce que cet arron-

dissement soit compris dans la zone de placement des enfants assistés de la Seine et du Rhône;

2^o A un vœu du conseil d'arrondissement d'Amber demandant que le service de l'assistance publique place des enfants de l'hospice dans les circonscriptions médicales de Saint-Antoine et de Viverols.

Le Conseil renvoie ces vœux à l'administration avec avis favorable.

SIXIÈME COMMISSION. — M. Seguin, rapporteur :

Nos ambulances en Chine. — M. Seguin donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, M. le général duc d'Auerstaad, président de la Société Française de secours aux blessés militaires a écrit à Monsieur le Préfet pour lui exposer que la Société qu'il préside (Croix-Rouge Française) vient d'embarquer pour la Chine le personnel et le matériel nécessaires pour donner des soins à 400 malades ou blessés.

Il sollicite de nous une subvention en faveur des ambulances que la « Croix Rouge Française » organise en Chine.

Il a semblé à votre sixième commission que notre réponse ne pouvait être douteuse et que nous devions saisir avec joie cette occasion de manifester notre patriotique sympathie à tous ces officiers soldats, auxquels est confié la bannière du drapeau de la France.

Aussi messieurs, votre sixième commission vous propose-t-elle sans renvoi à la commission des finances de voter à cet effet telle subvention que la commission compétente croira compatible avec les nécessités de notre budget.

Les conclusions du rapport sont votées à l'unanimité.

Demandes de subventions. — M. Gabriel Seguin expose que le Conseil général est saisi de demandes de subventions émanant de diverses Sociétés philanthropiques :

1^o La Société générale d'Alsace-Lorraine; — 2^o la Société générale pour le patronage des libérés; — 3^o la Société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou occupable.

Le dernier, quelques-unes des subventions accordées ont été supprimées; la 4^e commission ne pense pas qu'elle puisse revenir sur la détermination prise. Elle propose donc :

1^o D'écarter la demande formée par la Société générale d'Alsace-Lorraine; — 2^o la Société générale pour le patronage des libérés; — 3^o la Société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou occupable.

Elle propose, au contraire, et sans renvoi à la commission des finances, d'autoriser, comme l'année précédente :

1^o A la Société centrale de sauvetage des naufragés, 50 francs;

2^o A la Société des Alsaciens-Lorrains résidant dans le Puy-de-Dôme, 100 francs;

3^o A la Société de secours mutuels des anciens Sous-Officiers du Puy-de-Dôme, 400 francs;

4^o Enfin, conformément aux propositions de M. le Préfet de rétablir la subvention de 400 francs allouée dans les budgets de 1898 et 1899 à la Société de protection des engagés volontaires, 400 fr.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. le directeur de la station agronomique du Centre, continue M. Seguin, demande le rétablissement de la subvention de 1,900 fr. qui a été supprimée en 1900.

Quelle que soient les raisons avancées par la Station agronomique, la sixième commission pense qu'elle ne peut et ne doit pas revenir sur la détermination prise l'année dernière.

En conséquence elle propose de rejeter la demande en attention formée par le directeur de la Station agronomique.

La demande de subvention est rejetée.

Agriculture. — Situation générale. — M. Chabrol, rapporteur :

Le nom de la sixième commission, M. Chabrol donne lecture du rapport suivant :

La situation agricole de l'année courante n'est pas encore

la sixième commission que rien n'était changé dans notre département, nous concluons nous ont mis dans la dure nécessité de renoncer aux avantages d'une école pratique d'agriculture qui était admirablement placée au centre d'un pays réputé par la fertilité de son sol d'une part et en second lieu par la diversité de ses produits agricoles, nous sommes mal venus d'accepter les propositions qui nous sont faites par M. le directeur de l'école de Gennetines.

Si notre regrettable collègue et ami Thomas qui était si orgueilleux de son école de la Mollère vivait encore au milieu de nous nous l'aurait refusé avec nous d'accepter la proposition qui nous est faite.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Côté-Blatin invite tous ses collègues du Conseil général, qui désireraient prendre part à la délibération de la commission spéciale du réseau départemental des tramways, d'assister à la réunion qui va avoir lieu.

On moment où M. le président va lever la séance M. Chambige demande la parole et provoque un petit incident comique.

M. Chambige. — Je prie les membres de la première commission... Un formidable éclat de rire se fait entendre. M. Guyot-Dessaigne applaudit son collègue. L'hilarité est générale et dure un bon moment.

Lorsque le silence est enfin rétabli M. Chambige reprend la parole.

Je prie les membres de la première commission, si je veux dire, de se réunir demain à 11 heures.

Il est 4 heures 1/4. M. le président déclare la séance terminée et ajoute : — Je ne puis lever la séance de demain à 2 heures, puisque personne ne s'y trouverait à cette heure-là, je la fixe donc à 3 heures et je prie mes collègues d'être très exacts.

L'élection du président Dans notre compte-rendu de la première séance, au sujet de l'élection du président, une erreur typographique nous a fait attribuer 12 voix à M. Guyot-Dessaigne. C'est 12 bulletins blancs et 4 voix à M. Guyot-Dessaigne qu'il faut lire. Il y a eu une transposition de chiffres que nous croyons devoir rectifier.

Conseil général de la Haute-Loire Le Conseil général a adopté un rapport de M. Durand, réglant définitivement l'établissement du téléphone dans la Haute-Loire.

515,690 francs seront mis, à titre d'avance, à la disposition de l'Etat qui, moyennant cette redevance, s'engage à construire un réseau téléphonique dans 79 communes du département.

Nomination M. Balme du Garay, avocat, est nommé juge suppléant près le tribunal de Clermont, en remplacement de M. Grignon, nommé juge à Issore.

L'Auvergne à l'Exposition A la liste des récompenses obtenues par les exposants de notre région, nous devons ajouter :

CLASSE 93. — COUTELLERIE Médaille d'argent : M. A. Lacroix fils, au Montel, commune de Saint-Rémy-sur-Duroul.

CLASSE 60. — VINS ET EAUX-DE-VIE Médaille d'or : M. Antoine Albignat, à Chidre, canton d'Albignat.

M. Antoine Albignat est un des rares exposants de notre région qui avaient mis nos produits viticoles d'Auvergne en parallèle avec ceux de la Gironde, de la Bourgogne, du midi. La médaille d'or qui lui a été décernée est un succès pour nos vins et eaux-de-vie d'Auvergne.

LA MAISON DE PASCAL Depuis quelques jours, les ouvriers ont commencé la démolition de la maison où Pascal a vu le jour, rue des Gras, près la Cathédrale. L'opinion publique ne s'en est pas émue, comme on aurait pu s'y attendre, par suite de la légende qui considère généralement la maison de M. Dantat comme celle de Pascal ; tandis que la famille Pascal avait son principal corps de logis dans la maison Cohendy, qui est précisément celle que l'on démolit. Ce dernier fait est établi par une étude qui a été publiée, en 1886, dans le Bulletin de l'Académie de Clermont, lequel renferme le texte même de l'acquisition et de la vente de cette maison par la famille Pascal, faites dans les années 1814 et 1833.

Antérieurement, cette maison avait appartenu aux Langhac et l'on distinguait aujourd'hui, dans la masse des constructions, l'un des contreforts et la voûte avec nervures et sculptures de la chapelle de cet ancien hôtel.

En examinant les lieux, il semble qu'il serait possible de conserver au moins cette partie du bâtiment, dans laquelle on pourrait, à peu de frais, puiser l'élément à la ville, établir un Musée pascalien. On peut être assuré que les étrangers viendraient avec intérêt visiter ce souvenir qui nous resterait de l'un des hommes qui ont le plus honoré notre ville et, on peut dire, la civilisation française tout entière. Cette chapelle, transformée en musée, pourrait être dégagée facilement, en abaissant jusqu'au niveau de la rue des Gras toute la cour intérieure de l'ancien hôtel de Langhac, et on pourrait encore avoir une sorte de escalier artistique, en avant du passage qui conduit de cette cour à la rue des Chaussetiers. Il resterait ainsi un espace, croyons-nous, plus que suffisant pour construire, d'une part l'escalier de la Cathédrale et pour dégager, d'autre part, la maison du XVIII^e siècle, actuellement enfouie dans une cour au centre-bas, qui fait suite à la chapelle. Les maisons de ce style sont rares à Clermont.

Quant aux commerçants des rues Terrasse et de Chaussetiers, qui sont anxieux, dit-on, d'avoir un dégagement sur

la rue des Gras par une large voie, ils trouveraient un avantage bien autrement appréciable dans l'établissement, fait à cet endroit, d'un passage dans les conditions que nous indiquons. Cette restauration, artistique, faite, en reconstituant la maison du XVIII^e siècle, appellerait assurément dans ce quartier tous les étrangers qui visitent Clermont et attirerait des acheteurs dans les magasins du voisinage.

Il y a 30 ou 40 ans, les Anglais ont pu consacrer une somme de dix-huit cent mille francs à l'acquisition et à la reconstruction, dans le style de son temps, de la maison de Shakespeare ; accordons-nous moins d'intérêt à la mémoire de Pascal !

LA REVUE DE GENDARMERIE Hier matin, à 7 heures, le général Desloy, inspecteur de la gendarmerie, a passé, sur le place des Salins, la revue des brigades de gendarmes de l'arrondissement de Clermont. Toutes les brigades y assistaient moins celles de Bourglastic et d'Herment trop éloignées.

Les brigades ont été présentées au général Desloy par le lieutenant-colonel de Lormel, commandant la légion.

Après la revue, le général a passé l'inspection des divers services et de la comptabilité. Plusieurs officiers et sous-officiers demandant à entrer dans la gendarmerie, lui ont été présentés.

Le général Desloy s'est montré satisfait de la tenue des brigades et des manœuvres qui ont été exécutées en sa présence.

A sa dernière séance, le Conseil municipal de Clermont a voté mille francs pour le recevoir.

Les géologues seront accompagnés de notre compatriote M. Marcelin Boule, du musée d'histoire naturelle. Ils doivent aussi visiter le Velay. Le 8 septembre ils seront au Puy, où ils prendront part à un grand banquet auquel assistera la municipalité de cette ville.

Le Curé Parassols ! On se demandait à Sainte-Florine ce qui pouvait bien pousser le citoyen Parassols à prendre, vis-à-vis ses électeurs, des mesures aussi bêtêtes et aussi brutalement « vexatoires » (ce mot est du préfet du Puy). On fut éclairé dimanche dernier.

Il ne veut pas que le clergé de Sainte-Florine sorte de la rue qui veut être soulevé et exhiber les aïeux. Il supprime les emblèmes religieux des catholiques, parce qu'il entend qu'il n'y ait de place au soleil que pour les emblèmes de la Franc-Maçonnerie.

Car Parassols est disciple de l'acacia, et il est fier de se montrer frère Trémolins. Que dis-je ? Il est curé et même pontife de la religion nouvelle ou franc-maçonne !

Cette secte rétrograde avait organisé dimanche un champ du repos un pauvre petit enfant de trois ans. Qui vint y puiser ? Le curé Parassols, coiffé de son échappe et orné de l'équerre ! N'ayant pas été averti à temps, il n'avait pu faire venir son tablier ni ses autres insignes. Ce sera pour une autre fois.

Terrible Accident Un terrible accident est arrivé dimanche aux mines de La Pèze, commune de Goutières, canton de Saint-Gervais-d'Auvergne. En ce moment, la Société de recherches de houille fait creuser un puits appelé puits Haultier. La journée terminée, les ouvriers qui travaillent au fond du puits remontaient au jour en attachant simplement après le câble. Le puits a une profondeur de près de 200 mètres.

L'un d'eux, Gilbert Chouvet, âgé de 30 ans, remonta dans ces conditions. Arrivé à une centaine de mètres du fond, sa ceinture se rompit et Chouvet fut précipité dans le vide. Son corps heurta les rochers du puits, qui forment des arêtes vives, et tomba au fond complètement broyé. Ce n'était plus que des débris informes.

Les ouvriers qui travaillent au fond du puits, constatant la chute d'un corps, étaient avertis sous les boîtes. Le corps du malheureux Chouvet vint s'abattre à leurs pieds.

Ses obsèques ont eu lieu mardi. Chouvet laisse une jeune veuve et deux enfants en bas âge.

Piqure mortelle Dans la soirée de lundi dernier, un garçon boucher, au service de M. Constant, à Riom, le nommé Fray Hippolyte, était piqué par une mouche, à l'abattoir.

Il ne prit pas garde à cette piqure, mais hier matin, comme il souffrait beaucoup, il se rendit à l'hôpital, où il mourait dans la soirée, malgré tous les soins qui lui furent prodigués.

Fray n'était âgé que de 37 ans.

rennes. — 41^e prime, 60 fr., à M. Brugières, de Saint-Bonnet-d'Orcival. — 42^e prime, 50 fr., à M. Lafarge Joseph, de Rochefort. — 43^e prime, 50 fr., à M. Bany Michel, de Saint-Bonnet-d'Orcival. — 44^e prime, 50 fr., à M. Gillet Annet, de Charbonnières-les-Varennes. — 45^e prime, 50 fr., à M. Muraton Charles, de Manzat.

Pouchettes de 3 ans. — 1^{re} prime, 200 fr., à M. Dessaigne, d'Isserteaux. — 2^e prime, 150 fr., à M. Amblard, de Charbonnières-les-Varennes. — 3^e prime, 100 fr., à M. Leyrit, de Loubayat. — 4^e prime, 50 fr., à M. Boileaud, de Saint-Gent-Champagnelle. — 5^e prime, 50 fr., à M. Pélissier, de Sautzet-le-Froid. — 6^e prime, 25 fr., à M. Micoche, à Chappes-Beaufort. — 7^e prime, 25 fr., à M. Colombier, de Saint-Bonnet-d'Orcival.

Pouchettes de 2 ans. — 1^{re} prime, 150 fr., à M. Reynaud, de Charbonnières. — 2^e prime, 100 fr., à M. Dumas, de Charbonnières. — 3^e prime, 75 fr., à M. Chauvassaigne, des Martres. — 4^e prime, 50 fr., à M. Thore, de Charbonnières. — 5^e prime, 50 fr., à M. Borel, de Reyat. — 6^e prime, 30 fr., à M. Leyrit, de Loubayat. — 7^e prime, 25 fr., à M. Amblard, de Charbonnières. — 8^e prime, 25 fr., à M. Villodieu, de Gelles. — 9^e prime, 25 fr., à M. Maisonnier, de Cisterne. — 10^e prime, 25 fr., à M. Gardarin, de Loubayat.

Syndicat clermontois des garçons épiciers Les garçons épiciers qui désirent faire partie du Syndicat clermontois en formation, sont priés d'assister à une réunion privée, qui aura lieu demain, vendredi, 24 courant, à neuf heures du soir, chez M. Moulin, place du Mazet, 5.

Vélocipédie. — On nous prie d'insérer l'avis suivant : Les coureurs licenciés-professionnels de la 7^e région qui, entre autres départements, comprennent celui du Puy-de-Dôme, sont priés de venir courir sur le vélodrome de Clermont, samedi 24 courant, à deux heures, l'épreuve éliminatoire de la course internationale qui aura lieu à Paris le 10 septembre.

Les engagements devront parvenir avant le 24 courant, dernière limite, à M. Charles Bergerolle, café de Paris, Moulins.

Acte de probité. — M. Dameron, employé au dépôt des machines du P.-L.-M., a trouvé, avenue des Paulines, une montre en argent qu'il tient à la disposition de son propriétaire. S'adresser, pour la réclamer, au Pont-de-Naud, maison Louis Baptiste, de 6 heures du soir à huit heures.

Concours annuel de reproducteurs, à Sannois. — Les membres du Syndicat des éleveurs de la vallée de Germaingy et ses environs se sont réunis en assemblée générale le 1^{er} août dernier. Il a été décidé que ce sera celui qui aura le plus de succès en 1900, les 6 et 7 novembre, veille et jour de la foire.

La fièvre aphteuse ne sévissant nullement dans le pays cette année, il y a tout lieu d'espérer que ce concours sera aussi brillant que par le passé et qu'il s'y fera de nombreuses transactions.

Réclame antialcoolique. — On placarde depuis quelques jours, dans Paris, de petites étiquettes gommées, qui bientôt sans doute seront sur les murs de Clermont. Ces étiquettes sont dans le genre de celles que l'on voit dans les rues de Paris, au lieu de porter des inscriptions comme celles-ci : « Vive le duc d'Orléans ! » ou : « Vive le prince Napoléon ! » ces étiquettes sont revêtues des citations suivantes :

L'alcool fait, de nos jours, plus de ravages que n'en font la peste, la famine ou la guerre. — Gladstone.

L'alcool n'est pas plus un digestif qu'il n'est un apéritif ; c'est un poison qu'on s'envoie, l'alcool est un poison. — FRANCISQUE SANCY.

Savez-vous ce que boit cet homme dans ce verre qui vacille en sa main tremblante ? Il boit les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants. — L'ALCOOL !

L'alcool ne donne ni santé, ni force, ni chaleur, ni joie, et ne fait que du mal. — Léon Tolstoï.

C'est la Société anti-alcoolique qui fait ainsi de la propagande.

SOUVENIR DE PARIS Il n'est pas un seul étranger qui ne rapporte, en sa province, Le fameux Congo de Vaissier Roi des savons, parfum de prince. Maurice Rollin, au parfumeur parisien.

CONCERTS MILITAIRES Musique de l'École d'artillerie. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés au Jardin-Lecocq, aujourd'hui 23 août, de cinq heures à six heures et demie :

1. Marche Tsiganes. — Reyer. 2. Jean de Finlande, ouverture. — Hummel. 3. Cendrillon, fantaisie. — Nicolo. 4. Danse Persane. — Guiraud. 5. Les Martyrs, fantaisie. — Donizetti. 6. Marien, valse. — Gungl.

Société Lyrique clermontoise Programme des morceaux qui seront exécutés ce soir à 8 heures et demie au Jardin Lecocq :

1. Aïda, marche. — Verdi. 2. Les Diamants de la Couronne, ouverture. — Auber. 3. Les Huguenots (Bénédiction des poignards). — Soliste, M. Pinquet. — Meyerbeer. 4. Les Dragons de Villars, fantaisie. — Soliste, MM. Violon et Bargoat. — Maillard. 5. La Traviata, fantaisie. — Soliste, MM. Chauvy et Pinquet. — Verdi. 6. Le Rossignol, valse pour petite flûte. — Soliste, M. Fournier. — X. L.

Les Obusques de Monsieur Hippolyte LIGIER ANCIEN CONFISSEUR auront lieu demain vendredi, 24 août, à huit heures précises, en l'église Saint-Pierre-les-Minimes.

ÉTAT-CIVIL DE CLERMONT-FERRAND DU 22 AOÛT Décès. — Néant. Naissances. — Boucheron Pierre-Maurice-Annet.

L'«Avenir du Puy-de-Dôme» est en vente tous les jours

A Royat : chez Mme veuve PUEL, dans le Parc.

Au Mont-Dore : chez Mlle BRUGIÈRE ; Mme GRANJEAN, libraire, rue Ramond ; Mme ACHAME, libraire.

A La Bourboule : chez M. GUY-VÉDRINE, buraliste ; Mme veuve BOUYON, libraire ; M. CYRÈS, libraire.

A Vichy : chez M. GIROUX-BEAUNE, aux Quatre-Chénies ; Mme COLLANGE-MARTIN, libraire ; M. HOSPIERRE, rue de Paris ; M. BALAYER, 36, rue de Paris.

A Châtelguyon : chez M. MIREMONT, marchand de journaux.

A Saint-Nectaire : chez Mlle TAILLARDAT.

A Châteauneuf-les-Bains : chez M. MOIGNOUX, négociant.

Et dans toutes les bibliothèques des gares de : Clermont, Royat, Riom, Laqueuille, Mont-Dore, La Bourboule, Vichy, Saint-Germain-des-Fossés, etc., etc.

LA SAISON A ROYAT CONCERTS DANS LE PARC (Direction de M. BRUNET) Jeudi 23 août 1900

A NEUF HEURES ET DEMIE DU MATIN (Concert dirigé par M. Guille)

1. Légende des Vosges (Caffo). — 2. Fantaisie sur la Grande-Duchesse de Gêrolstein (Offenbach-Trava). — 3. Ouverture de l'opéra comique de M. Berthelme (Lacôme). — 4. Chaise à Portiers (Chaminade). — 5. Marche Française (Salomé).

A QUATRE HEURES DU SOIR Grand Bal d'enfants costumé (le dernier de la saison), orchestre sous la direction de M. Guille.

Pendant les repos, il sera offert gracieusement à tous les danseurs, aux dames de MM. Servant, du Grand-Hôtel, pâtisseries ; Bazar Universel, jouets divers ; Trochon, fleuriste, fleurs.

A SEPT HEURES ET DEMIE (Concert dirigé par M. Guille)

1. Ouverture de Maître Cornille (Paré). — 2. Chaconne (Durand). — 3. Cylindres, gavotte (Lecocq). — 4. Fantaisie sur Carmen (Bizet-Gorbis). — 5. Ouverture de Quentin Durward (Gavetti).

Demain vendredi, grand concert vocal et instrumental dans le Parc.

THÉÂTRE DU CASINO Aujourd'hui jeudi, l'Ombré, opéra comique en 3 actes, paroles de Saint-Georges, musique de Flotow.

M. Bangès, de l'Opéra-Comique, chantera le rôle du Docteur Miroulet.

Bureau 8 heures ; rideau 8 h. 1/2.

Plusieurs baigneurs de Royat, qui n'ont pu assister à la première du Chemineau, ont adressé à M. Brument une lettre collective pour lui demander de redonner, aujourd'hui jeudi, le Chemineau ; dont l'immense succès a été constaté par la presse clermontoise.

LES EXCURSIONS MAISON BAL & FAURE

Service des Cars d'Auvergne Aujourd'hui : 1^o Le Puy de Dôme. — Départ de Clermont à 9 heures ; retour à 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

2^o Charade. — Départ à 4 heures ; retour à 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

3^o Le lac d'Ayat (retour par Ceyrat). — Départ, 8 h. 1/2 ; retour, 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

Demain : 1^o Le Puy de Dôme. — 2^o Sayat, Bianzat, Cozarat. — Départ à 4 heures ; retour à 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1^o Au café des Victoires, place de Jaude ; 2^o Maison Bal, rue Blatin, 6 ; 3^o A Royat, maison Bal, près le Grand-Hôtel.

LES EXCURSIONS MAISON BAL & FAURE

Service des Cars d'Auvergne Aujourd'hui : 1^o Le Puy de Dôme. — Départ de Clermont à 9 heures ; retour à 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

2^o Charade. — Départ à 4 heures ; retour à 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

3^o Le lac d'Ayat (retour par Ceyrat). — Départ, 8 h. 1/2 ; retour, 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

Demain : 1^o Le Puy de Dôme. — 2^o Sayat, Bianzat, Cozarat. — Départ à 4 heures ; retour à 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1^o Au café des Victoires, place de Jaude ; 2^o Maison Bal, rue Blatin, 6 ; 3^o A Royat, maison Bal, près le Grand-Hôtel.

LES EXCURSIONS MAISON BAL & FAURE

Service des Cars d'Auvergne Aujourd'hui : 1^o Le Puy de Dôme. — Départ de Clermont à 9 heures ; retour à 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

2^o Charade. — Départ à 4 heures ; retour à 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

3^o Le lac d'Ayat (retour par Ceyrat). — Départ, 8 h. 1/2 ; retour, 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

Demain : 1^o Le Puy de Dôme. — 2^o Sayat, Bianzat, Cozarat. — Départ à 4 heures ; retour à 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1^o Au café des Victoires, place de Jaude ; 2^o Maison Bal, rue Blatin, 6 ; 3^o A Royat, maison Bal, près le Grand-Hôtel.

LES EXCURSIONS MAISON BAL & FAURE

Service des Cars d'Auvergne Aujourd'hui : 1^o Le Puy de Dôme. — Départ de Clermont à 9 heures ; retour à 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

2^o Charade. — Départ à 4 heures ; retour à 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

3^o Le lac d'Ayat (retour par Ceyrat). — Départ, 8 h. 1/2 ; retour, 5 heures. Prix, 2 fr. par personne.

Bulletin Financier Paris, 21 août.

Les bonnes dispositions du marché se maintiennent.

L'Estrie progresse à 78.67. L'Italien se tient ferme à 93.00. Le Brésilien à 4 % est en bonne tendance à 66.50. Les Fonds Russes sont meilleurs. Le Portugais est bien tenu à 23.70.

Les grands Etablissements de crédit sont recherchés.

Le Métropolitain s'échange à 515. Les Chemins de fer Espagnols se sont rapidement avancés après l'ouverture de la séance ; le Saragosses clôture à 291.

Les Valeurs de TrACTION sont négligées, nous retrouvons la Thomson-Houston à 1.397 et la TrACTION à 238.

Le Suez est en progrès à 3.498. Le Rio-Tinto s'élève à 1.482. La Socio-novice est plus calme à 2.620. L'Oural-Volga cote 124.

Les Valeurs Sud-Africaines sont sans changement. La Kerich s'échange à 668. La Huanchaca est à 143. Aujourd'hui a eu lieu l'assemblée générale constitutive de la Banque Française du Kiondié.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Reichain, notre représentant, 52, rue des Gras, à Clermont Ferrand.

Banque Française des Nouvelles Annonces. — 1, rue du Quartier-Séptembre. PARIS.

Bourse de Paris du 22 Août

3 % comptant... 100 7/8

3 % terme... 100 7/8

3 1/2 % amort. comp. 100 7/8

3 1/2 % amort. comp. 100 7/8

3 1/2 % amort. comp. 100 7/8

3 1/2 % amort. comp. 100 7/8

3 1/2 % amort. comp. 100 7/8

3 1/2 % amort. comp. 100 7/8

3 1/2 % amort. comp. 100 7/8

3 1/2 % amort. comp. 100 7/8

3 1/2 % amort. comp. 100 7/8

ACTUALITÉS

Les Causes de la Perte de la « Framée »

Le rapport du conseil d'enquête chargé d'établir les causes et — s'il y a lieu — les responsabilités, dans la catastrophe de la *Framée*, est maintenant connu. Ses conclusions sont conformes aux avis déjà formulés par les hommes du métier, et indiqués sommairement dans le premier rapport adressé au ministre par l'amiral Fournier.

La *Framée*, qui devait pouvoir, par de faibles mouvements de barre, se maintenir parallèlement au *Brennus*, à une distance fixée, a fait une brusque embardée. Cet écart n'a pu être corrigé à temps, et le contre-torpilleur a été jeté sur l'avant du cuirassé, où il a coulé presque immédiatement.

Comme il a été prouvé par les témoins survivants que le commandement dont l'exécution eût évité tout danger a été fait de suite, on doit conclure que le timonier placé à la barre ne l'a pas compris, ou plutôt que le système de trans-

mission au gouvernail a mal fonctionné. Et cette cause du naufrage étant mise en évidence, la responsabilité peut remonter jusqu'au ministre qui, dans son ignorance de ce que sont les navires nouveaux, récemment descendus des chantiers, ayant à peine achevé leurs essais, a placé, dans les rangs de l'escadre, le contre-torpilleur la *Framée*, un mois trop tôt au moins.

Dans le désir de donner le plus rapidement possible aux nouveaux bâtiments toute la valeur militaire qu'ils sont susceptibles d'acquies, on a pris l'habitude, depuis plusieurs années, de les adjoindre aux formations exercées, c'est-à-dire aux cadres. En principe, ce système est bon, mais on a eu le tort d'en faire une application beaucoup trop hâtive. Or, il y a une vérité connue de nous tous, qui n'est ignorée dans aucune marine, que chaque commandant a été à même de vérifier : c'est que rien n'est dangereux comme de mettre trop d'empressement à utiliser à la mer, et surtout dans une escadre, un navire dont les installations compliquées sont, en quelque sorte, trop neuves, où la connaissance parfaite du navire n'est pas

encore pleinement acquise par ses officiers et ses marins.

Aucun bâtiment nouvellement armé ne doit être mis en service courant à la mer et, à plus forte raison, ne doit être admis à prendre part à des évolutions d'ensemble avant d'avoir été exercé isolément pendant un ou deux mois, tous ses essais terminés auparavant.

Il faut que l'équipage soit rompu à tous les exercices que comporte la navigation et le combat. Il est nécessaire que tous les organes, si délicats et si nombreux qui doivent être mis en œuvre, aient fonctionné très souvent, par tous les temps, et tous les allures. Il faut, en un mot, que tous les rouages soient faits, que chacun à bord soit prêt à son rôle et qu'un grand nombre de modifications ou d'améliorations de détail dont la pratique seule peut montrer la nécessité, aient été achevées.

Un navire préparé ainsi ne donne jamais de mécomptes. Tout cela a été perdu de vue ou n'a jamais été bien compris. Je sais que, le plus souvent, les navires

neufs arrivent à se mettre au pas dans d'autres à force de bonne volonté, d'attention constante, de travail et de soin. Mais il n'en est pas un qui n'ait été placé à deux doigts d'un accident. — D'autres sont moins heureux.

Quand l'*Audacieux* a été coulé, il l'a été par un navire récemment mobilisé. Quand, il y a peu de semaines, le *Fauconneau* est venu s'échouer en partant sur la rade de Marseille, il était armé depuis quelques jours à peine.

Quand, jadis, la *Thétis*, dans une manœuvre fort simple mais nécessitant de l'ensemble, donna un coup d'épée à la *Reine Blanche* qui ne s'est sauvée qu'en s'échouant, à lire d'aille, sur les sables des îles d'Hyères, la *Thétis* venait d'être armée à la hâte.

Et il me serait facile de multiplier ces exemples. Au reste, dans notre France si étrangement réfractaire aux idées maritimes saines, où l'on persiste à ne pas comprendre que, dans notre métier, les mots « mobilisation rapide d'un navire désarmé » sont vides de sens, c'est à toutes les époques que se répètent semblables fautes.

En temps de paix elles peuvent amener des catastrophes comme celle de la *Framée*. En temps de guerre, elles peuvent conduire à la défaite.

Presque tous nos désastres sur mer pendant la République et l'Empire ont été occasionnés par la méconnaissance des conditions de fonctionnement normal et précis d'un navire de combat.

Les rapports de l'amiral Fournier et de la commission d'enquête ont mis en lumière la conduite vraiment admirable du lieutenant de vaisseau de Manduit du Plé, commandant la *Framée*. Le règlement sur le service à bord des bâtiments de la flotte prescrit aux commandants de n'abandonner que les derniers le navire qui leur est confié.

Depuis plus de quatre-vingts ans que cette étroite obligation est imposée, il n'y a pas un seul exemple qu'un officier s'y soit soustrait.

Tous ceux qui ont été placés dans de graves circonstances ont su remplir ce devoir. Tous n'ont été sauvés que les derniers où sont morts à leur poste. Le corps

de la marine a le droit de le constater avec fierté.

Contre-amiral DUPONT.

AVIS

La chasse est interdite sur la commune de Romagnat à ceux qui n'y auront pas pris de carte ou permis.

(1498) Le Maire, COURNOU.

AVIS

La fête patronale de Romagnat est avancée; elle aura lieu dimanche prochain, les divertissements y seront très variés.

(1499) Le Maire, COURNOU.

Raisins de Table

CHASSELAS EXTRA

Colis postal de 5 kilos : 3 fr. 25
France contre mandat poste
Adressez à M. Emile BOULADOU, propriétaire à Villeneuve-lez-Maguelonne (Hérault) (1493)

Etude de M^e GERMAIN LARUAS, avoué à Gannat

Vente sur Licitation

EN QUATRE LOTS
D'UNE

MAISON

Comprenant : Café, Magasin, Cour, Jardin, Enclos, située place de la Halle et de la Mairie et rue des Fossés, à Ebreuil.

PARCELLES DE TERRE

Eglements situées à Ebreuil

MAISON, COUR & JARDIN

MISE A PRIX : 14,000 FRANCS

CLOS dit LE BOULET

MISE A PRIX : 3,500 FRANCS

Terre à Riboussat

MISE A PRIX : 1,500 FRANCS

TERRES AUX NIÈRES

Mise à prix : 3,000 fr.

La vente aura lieu devant M. ARGON, juge au Tribunal civil de Gannat, le huit septembre 1920, à neuf heures du matin.

Pour insertion sommaire : GERMAIN LARUAS.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e GERMAIN LARUAS, avoué à Gannat, poursuivant.

A VENDRE

Le Château de la Serre

près Riom et Châteauguyon, avec ses dépendances, superficie 1 hectare 50.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux à M^{me} DE GUENY, et pour traiter à M^e DE BRUN, notaire à Riom. (1430)

Une Dame anglaise désire donner des leçons d'anglais et de piano. S'adresser au bureau du journal. (1434)

A Vendre ou à Louer pour cause de santé BOULANGERIE très bien achalandée, à Brioude (Haute-Loire). S'adresser à M^e NOGUIER, notaire à Brioude. (1039)

On demande un homme raisonnable connaissant la culture de la vigne ainsi que les travaux des champs et sachant un peu jardiner. S'adresser à M. TALLON, à Boulaire, par Issoire. (1430)

La Chasse est interdite dans les communes et la presque totalité des propriétés privées de la commune de Nohanent, aux chasseurs qui n'auraient pas pris une carte ou leur permis dans cette commune.

Le Maire, BUSSIÈRE P. (1479)

La Chasse est interdite aux chasseurs étrangers sur la commune de Vernines. Procès-verbal sera dressé aux délinquants.

Le Maire, GLEYVOD. (1482)

Un Garçon Jardinier très bonnes références, demande place dans maison bourgeoise.

S'adres. bureau du journal. (1480)

On demande une Cuisinière de 35 à 40 ans. S'adr. rue des Gras, n° 50. (1494)

Imprimerie Moderne

15, Rue du Port — CLERMONT-FERRAND

TRAVAUX EN TOUS GENRES

Imprimés commerciaux. — Factures. — Têtes de lettres. — Enveloppes. — Cartes d'adresse. — Affiches. — Brochures. — Programmes. — Circulaires. — Prospectus. — Registres. — Carnets à souches.

Lettres de faire-part de Mariage, de Naissance, de Décès

CARTES DE VISITE EN TOUS GENRES depuis 1 fr. 50 (Toutes les Cartes de visite sont expédiées FRANCO par la poste dans une jolie boîte glacée).

Les ateliers de l'IMPRIMERIE MODERNE, installés 15, rue du Port, dans un vaste hôtel spécialement aménagé pour cet usage, sont munis d'un matériel entièrement neuf et perfectionné. Ils peuvent livrer tous travaux avec rapidité et bon marché.

EAU D'ARQUEBUSE

DE L'HERMITAGE DES FRÈRES MARISTES
Souveraine contre les Foulures, Entorses, Coups, Contusions, Coupures, Ecorchures, Brûlures, Fractures, Plaies récentes, Gangrène
Le litre : 4 fr. 50

LIQUEUR DE L'HERMITAGE
Hygiénique, Stomachique et Stimulante
Le litre : 5 fr. 50
Adresser les commandes au Frère Procureur Général des Frères Maristes à Saint-Genis-Laval (Rhône)

Solution de Bi-Phosphate de Chaux des FRÈRES MARISTES

DE SAINT-PAUL-TROIS-CHAPEAUX (DROME)
30 ans de succès contre les Bronchites chroniques, les Catarrhes intestinaux, la Phthise tuberculeuse à toutes les périodes, principalement au premier ou au deuxième degré, où elle a une action décisive. — Ses propriétés reconstituantes en font un agent précieux pour combattre les Scrophules, la Débilité générale, le Ramollissement et la Curie des os, etc., et généralement toutes les maladies qui ont pour cause la Pauvreté du sang, qu'elle enrichit, elle excite l'appétit, facilite la digestion et aux convalescents. Elle excite l'appétit, facilite la digestion et aux convalescents. Elle excite l'appétit, facilite la digestion et aux convalescents.

Pour éviter les contrefaçons, exiger les signatures ci-après : L. ARSAC et Frère CHERYSOGONE.

L'AVENIR NATIONAL

C^o anonyme d'assurances de toute nature à prime fixe PRÊTS A L'AGRICULTURE ET MORTALITÉ DU BÉTAIL

DEMANDE DES AGENTS pour les départements du Puy-de-Dôme, Allier, Cantal et Haute-Loire. S'adresser à M. HENRI DE FOLMONT, inspecteur, au château des Albenquats, par Castelnaud (Lot). (1296)

HISTOIRE ILLUSTRÉE DE LA FRANCE

PAR LA VICOMTESSE CAIX et ALBERT LACROIX
Ornée de 10,000 Gravures et de 400 Cartes inédites

LA FRANCE AVANT L'HISTOIRE

ET LA GAULE INDÉPENDANTE

Un beau volume in-8° de luxe : 7 francs 50

Cette Nouvelle Histoire de France sera la plus complète de toutes celles qui existent. Elle part de la naissance même de la terre de France et retracé les annales de son peuple à travers les siècles jusqu'en 1800.

Une riche illustration documentaire, la plus abondante qu'aucun livre aura jamais donnée, fait de cet ouvrage en même temps un Album et un Atlas uniques, dignes d'être offerts en cadeau, soit pour prix, soit pour étrennes.

C'est un livre à mettre entre toutes les mains; il s'adresse aussi bien aux gens du monde et aux femmes, qu'aux savants et aux amateurs. Il enrichit la bibliothèque comme il ornera la table du salon. Il sera le livre de lecture de la famille, pour l'éducation de nos jeunes générations.

Chaque volume forme un ouvrage complet, embrassant une période historique entière et peut s'acquies isolément, grâce à son plan nouveau sur lequel l'œuvre est conçue. Les événements et les personnages, tout s'anime et revit dans un récit chaud et coloré, chaque époque se reparaît en son cadre mouvementé, avec ses mœurs et sa physiologie; ce n'est pas la lecture de ces pages attachantes, entraînantes même souvent par leur forme littéraire soignée.

Une Histoire de France doit être le livre par excellence de tout Français. Nous croyons pouvoir hautement recommander celle-ci.

Avis important. — Des avantages tout particuliers seront faits aux mille premiers souscripteurs de une ou de deux séries, qui enverront leur abonnement à La Librairie Paul OLLENDORFF et Cie et qui n'auront néanmoins à payer leur souscription que volume par volume, à la réception de celui-ci.

Ces avantages consistent dans le remboursement intégral du prix de chaque volume de l'*Histoire Illustrée de la France*, en ouvrages du fonds de la Librairie Ollendorff, choisis par l'abonné lui-même sur un catalogue comprenant : volumes tant en 4, 5, 6 et 7 francs qu'en gr. in-8 à 3 fr. 50, catalogue qui sera adressé à tous ceux qui en feront la demande; ces volumes, véritable prime exceptionnelle, seront chaque fois livrés en même temps que le volume de l'*Histoire Illustrée de la France*, en remboursement de son prix payé.

Maison d'Ameublement A. CHANUT, fabricant

Rue Blatin, 24, à CLERMONT-FERRAND

A VENDRE à d'excellentes conditions L'IMPORTANT IMMEUBLE qu'il occupe ET SES VASTES DÉPENDANCES

APPARTEMENTS à Louer, Eau et Gaz
Pour traiter et visiter, s'adresser au rez-de-chaussée.

MARCHANDISES et MATÉRIEL à LIQUIDER, BONNES OCCASIONS

FEUILLETON DE L'avenir du P.-de-D. (68)

L'HÉRITAGE

Par CAMILLE DEBANS

DEUXIÈME PARTIE

LES DOCUMENTS

VIII
LA CONQUÊTE DU DOCUMENT

Le jardin de Zampi était modeste. Vingt-huit à trente mètres de profondeur sur vingt-cinq de large.

Outre l'arbre, un chêne superbe et vigoureux qui prêtait son ombre à l'agent, il contenait deux platanes très hauts et quelques aubépines roses dont les fleurs embauaient.

Sur la droite se trouvait la petite maison, composée d'un rez-de-chaussée à trois pièces exigües et d'un premier mansardé, où sans doute couchait Zampi, car, à plusieurs reprises, l'inspecteur de la Sûreté avait vu briller une assez vive lumière à travers les persiennes de deux fenêtres, comme si le locataire de la maison eût allumé une allumette pour griller une cigarette.

Cerner cette maisonnette était la chose la plus facile du monde. Seulement, au nord régnait une saillie assez large en contre-bas des mansardés. De cet ensemble un gaillard agile pouvait s'élever vers les branches d'un marronnier puissant qui appartenait à la propriété voisine et par là gagner une série de jardins où les agents, s'il ne les avaient point

pratiques, devaient infailliblement être saisis par un fugitif audacieux.

Une demi-heure dans le minuscule clocher d'un couvent voisin. L'homme qui, trente minutes auparavant, avait si tristement escaladé la muraille, s'était perdu dans l'obscurité très profonde régnant autour de la maison et ne donnait pas signe de vie.

Un petit bruit particulier, presque imperceptible à des oreilles non prévenues, se fit entendre dans la rue, au-dessous du chêne, dans les branches duquel se tenait immobile l'agent placé en observation.

Celui-ci savait sans doute ce que cela voulait dire, car il se mit à plat ventre sur le mur, sans que les feuilles bougeassent, et dit à voix basse :

— Ils sont deux.
— Bon ! répondit sur le même ton une voix. Descendez dans le jardin avec précaution.

Et tout aussitôt, quatre autres individus se faisant la courte-échelle franchirent la muraille sans le moindre bruit et se dirigèrent vers le petit pavillon en marchant à pas de loup dans l'ombre épaisse.

A l'intérieur, régnait toujours la même silence. Zampi dormait, en effet, tout habillé, sur un petit lit de fer.

À côté d'une chaise était une petite valise toute bouclée, qu'il se proposait d'emporter, à son réveil, lorsqu'il se disposerait à gagner la gare du Nord pour se rendre à Londres.

Au moment même où les cinq agents allaient envahir la mystérieuse demeure du bandit, la porte de la pièce, où sommeillait l'Italien, glissa silencieusement sur ses gonds et un homme entra.

péniblement, avec une certaine angoisse, comme quelqu'un qui joue une partie où la vie est en jeu.

Chassés d'escarpins en caoutchouc, ses pas ne soulevaient aucun bruit, quelque léger qu'il fût.

Mais les ténébreux étaient si denses qu'il s'arrêta, cherchant, sans y parvenir, à distinguer quelque chose.

Pour l'intelligence des faits rapides qui vont se succéder, il est indispensable que le lecteur connaisse la personnalité du nocturne et fantomatique visiteur.

Peut-être, au reste, a-t-on deviné que c'était Grassiot, qui, pendant l'absence de Zampi, avait préparé son invasion et servi au bon chien Kouick une pâtée spéciale, après l'absorption de laquelle la pauvre bête devait succomber à un sommeil incoercible.

Venu là pour exécuter son plan, et pressé d'en finir, il avait résolu de dérober à Zampi le manuscrit, de gré ou de force, au risque d'y laisser la peau.

Quoiqu'il eût exploré toute la maisonnette et gardé dans sa mémoire, autant que possible, un souvenir exact des ébriés, il se trouvait dans le plus grand embarras au moment même de frapper le coup définitif.

Fallait-il, pour ne rien livrer au hasard démasquer une seconde l'œil d'une lanterne sourde et frapper l'Italien de façon à l'étourdir, afin de pouvoir lui enlever sans lutte la confession de Mouchiers?

C'était risqué; Zampi, gaillard très solide, serait-il suffisamment assommé par un horizon dont il était difficile de mesurer la violence, de telle sorte qu'il n'en mourût pas.

stilet qui ne le quittait pas; Grassiot le savait depuis longtemps. Et le drôle en jouait superbement du stilet.

Grassiot en était là de ses réflexions quand il entendit grincer quelque chose au rez-de-chaussée. Une sueur froide lui coula sur le front. Au risque de bousculer quelques meubles, il fit trois pas vers une des fenêtres et regarda par les tentes des persiennes. Des ombres vagues s'agitaient devant la porte d'entrée.

Avec son expérience des habitudes policières, il comprit ce qu'il se passait.

C'est dans de pareilles et si redoutables circonstances que se développent les qualités de décision et d'audace dont un homme est doué.

Avec son expérience des habitudes policières, il comprit ce qu'il se passait. C'est dans de pareilles et si redoutables circonstances que se développent les qualités de décision et d'audace dont un homme est doué.

Grassiot, avec la promptitude de la pensée, prit une résolution à laquelle il n'aurait pas songé de sang froid.

Faisant brusquement jaillir une lamelle de lumière de sa lanterne sourde, il s'assura que l'Italien était sur son lit, et, s'avançant en toute hâte, il secoua le dormeur.

Pour un voleur, Zampi avait le sommeil assez dur. Au surplus, il n'imaginait pas qu'on pût venir le cueillir dans cette nuit-là.

Kouick répondit-il d'abord par un grognement d'endormi aux persiennes que ne fut menacé par l'agent de Sûreté.

D'un geste rapide, il fit passer le document de la poche du bandit dans la sienne.

Mais cet acte, quelque léger qu'il eût été, avait suffi pour réveiller Zampi bien plus sûrement que tous les appels du monde.

D'un bond, l'Italien fut sur ses pieds, son poignard à la main, et si Grassiot n'avait pris la précaution d'armer sa lanterne, il eût été désigné à l'instant même.

Peu soucieux d'entamer un combat à l'américaine en un moment où les inspecteurs de la Sûreté allaient apparaître et faire échouer son entreprise, Grassiot se dirigea vers la porte de la chambre, lui donna un élan assez vigoureux et la fit battre contre le chambranle, comme si quelque un s'engouffrait dans l'escalier la fermait précipitamment derrière lui.

Mais, en même temps, il se rencoignait derrière.

La lanterne était de premier ordre. — Sangot et Chénal, rugit l'Italien, qui s'élança vers le rez-de-chaussée, croyant poursuivre son voleur.

Resté seul, Grassiot courut à la fenêtre vers laquelle le marronnier de la propriété voisine étendait ses ramures. Ouvrant les persiennes doucement, s'assura qu'aucun des hommes de la Sûreté ne le surveillait, et monta sur l'antablement pour saisir une grosse branche.

Pendant ce temps, Zampi, parvenu au rez-de-chaussée, regarda pour savoir où se trouvait celui qui venait de le déjouer du précipiteux paquet.

Ce qu'il entendit lui donna sans doute à réfléchir. Car il s'écarta brusquement le geste d'allumer une petite bougie de poche et prêta l'oreille.

— Il me semble qu'on a bougé, là-dedans, gronda une voix dans le jardin.

— Chut donc! fit une autre voix. Qu'on surveille chaque fenêtre... Il ne peut nous échapper, maintenant... Nous allons le servir tout chaud à la barbe blanche.

Zampi, lui aussi, connaissait les habitudes de la police. Il se vit perdu, car il lui était impossible de ne pas comprendre que Villefranche avait employé les grands moyens pour entrer à son marché en possession de la pièce nécessaire à la révision de son procès.

Un sursaut de fureur le fit trembler des pieds à la tête. Non seulement on allait le coffrer comme un sot et l'envoyer au bagne pour sa participation à la sinistre échafauderie de Mouchiers, mais son manuscrit, son geste, venait de lui être ravi, il ne savait vraiment par qui.

Et ce chien, ce chien qui n'a pas aboyé une seule fois, gronda-t-il.

À ce moment où il achevait ces mots, la porte qui donnait sur le jardin s'ouvrit et deux agents de la Sûreté se présentèrent.

Zampi remonta aussitôt dans sa chambre et aperçut la silhouette de Grassiot, qu'il reconnut vaguement aux lignes générales de sa personne.

Celui-ci s'avança justement dans l'arbre.

— Ah! canaille! s'écria-t-il en enjambant la fenêtre et en se jetant dans le marronnier, à la suite de son ancien ami.

— Au même instant une voix résonna dans le jardin.

— Les voilà! Par ici! Vivement! Ils sont deux. Tonneur!

(A suivre).